

## **LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES – C2i® Niveau 1 UNIVERSITE PARIS SUD 11**

### **1. Cadre général de la certification**

- ☞ Des MCC dans le respect de la circulaire n° 2005-051 du 07 avril 2005 parue au BOEN n°15 du 14 avril 2005, et du référentiel national C2i® niveau 1.
- ☞ Une épreuve théorique affectée du coefficient 1 et portant sur l'ensemble des sous-référentiels A et B du référentiel national de compétences.
- ☞ Une épreuve pratique affectée du coefficient 2 et portant sur l'ensemble des domaines du sous-référentiel B.
- ☞ Les résultats du C2i® ne sont communiqués aux étudiants qu'après délibération du jury de l'Université. Il n'existe pas de jury C2i® par composante.
- ☞ Après délibération du jury, un relevé de note est établi. La réussite au C2i® donne lieu à délivrance d'un certificat (modèle national).

### **2. Le C2i® et les enseignements de Licence**

- ☞ Le C2i® est indépendant du diplôme de Licence.
- ☞ Lorsque le C2i® constitue le cadre d'un enseignement, 2 résultats sont attribués : celui du certificat et celui de l'enseignement.
- ☞ Les exigences d'un enseignement peuvent être plus importantes que celles du C2i®. Des compétences complémentaires peuvent alors être exigées dans le cadre de l'enseignement. Dans ce cas, elles ne seront pas prises en compte pour le C2i®.

### **3. L'épreuve théorique**

- ☞ Décomposition de l'épreuve théorique en 2 parties :
  - ☞ 20 questions portant sur le référentiel A (2 domaines), notées sur 20. Cette note est affectée du coefficient 1.
  - ☞ 40 questions du référentiel B (8 domaines) notées sur 20. Cette note est affectée du coefficient 2.
- ☞ La durée de l'épreuve théorique est de 1 heure.
- ☞ La note de l'épreuve théorique sera le résultat de la moyenne pondérée des 2 parties.
- ☞ Obligation d'obtenir la moyenne aux questions portant sur le référentiel A.

#### **4. L'épreuve pratique**

- ☛ Le référentiel B est décomposé en 8 domaines de compétences.
- ☛ Obligation d'obtenir la moyenne à chacun des domaines de compétences du référentiel B (épreuve pratique) sans compensation possible entre eux.
- ☛ Principe de compensation entre l'épreuve pratique et l'épreuve théorique.
- ☛ Chaque domaine du référentiel B sera évalué en 2 temps :
  - ☐ Evaluation des items obligatoires : cette partie est notée sur 12 points.
  - ☐ Evaluation d'un ou plusieurs items complémentaires (pouvant être tirés au sort). Cette partie est notée sur 8 points.
- ☛ Pour chaque domaine du référentiel B, une grille d'items est établie différenciant les items obligatoirement soumis à l'évaluation et les items complémentaires.
- ☛ Chaque item est affecté d'une valeur dans le respect des points énoncés ci-dessus. Les items obligatoires sont notés de 3 à 6 en fonction des domaines et de l'importance des items pour un total par domaine de 12 points. Les items complémentaires sont notés complémentaiement de 2 à 8.
- ☛ Ces items et leur valeur respective sont établis pour l'année universitaire (pas de modification en cours d'année).
- ☛ L'évaluation pourra prendre en compte les épreuves réalisées en contrôle en cours de formation (contrôle continu).
- ☛ Une même question ou épreuve pourra porter sur plusieurs domaines ou items de domaines différents. Par contre, chaque item et/ou domaine sera noté indépendamment.